Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_086-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

25-086 – Attribution du marché pour la construction du Skatepark

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2152-1 et suivants du Code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission finances du 20 novembre 2025,

Considérant la volonté de la commune de construire un skatepark pour développer l'offre de sport et de loisirs sur son territoire,

Considérant qu'une consultation pour un marché de travaux a été publiée le 26 septembre 2025,

Considérant que la date limite de remise des offres était fixée au 27 octobre 2025 à 12h00,

Considérant que quatre candidatures ont été reçues dans les délais impartis, présentées par les entreprises CITY PLAYGROUNDS, SOCREAM, ANTIDOTE SKATEPARKS et FL CONSTRUCTION,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet de maitrise d'œuvre The Edge,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'attribuer le marché de construction du skatepark à l'entreprise CITY PLAYGROUNDS, pour un montant de 268 584,50 € HT, correspondant à la tranche ferme,**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles nécessaires à la mise en œuvre et à l'exécution du marché, ainsi que tous les actes afférents,**

- **D'inscrire les crédits correspondants au budget communal afin d'assurer le paiement des dépenses liées à cette opération.**

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_086-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian